



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET** du conseil municipal tenue le 10 mars 2026 la sacristie de l'église, au 165 principale, Sainte-Monique, à 19 h 30.

Sont présents :

Nathalie Chapdelaine, Renée Pinard, Jean-François Guévin et Mathieu Le Breton

Sont absents :

Lisa-Marie Lemire et Luc Lemire

Formant quorum sous la présidence de Sylvain Gélinas, maire. Assiste également à la séance, Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - Constatation des présences et quorum

Les conseillers se présentent par numéro de siège.

2026-03-52

3 - Adoption de l'ordre du jour

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2026 de la municipalité. Étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Le maire rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

Monsieur Patrice Vaugeois fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Constatation des présences et quorum
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption du budget de l'année 2026
- 5 - Adoption du plan triennale d'immobilisation (PTI) 2026-2027-2028
- 6 - Avis de motion et dépôt du règlement de taxations 04-2026
- 7 - Période de questions
- 8 - Levée de la séance

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2026-03-53 4 - Adoption du budget de l'année 2026

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2026

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal ;

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le budget équilibré au montant de 2 989 643,93 \$ tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-03-54 5 - Adoption du plan triennale d'immobilisation (PTI) 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique doit adopter un Programme triennal d'immobilisations afin de planifier les dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années ;

CONSIDÉRANT que ce programme permet au conseil municipal d'identifier les projets d'investissement prévus ainsi que leur mode de financement ;

CONSIDÉRANT que le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 a été présenté aux membres du conseil pour étude et considération ;

Il est **PROPOSÉ** par Renée Pinard

APPUYÉ par Jean-François Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la municipalité de Sainte-Monique pour les années 2026, 2027 et 2028 tel que présenté au conseil municipal. Ce programme établit les projets d'immobilisations prévus, leurs coûts estimés ainsi que les modes de financement envisagés conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

6 - Avis de motion et dépôt du règlement de taxations 04-2026

Avis de motion est par la présente donné par Jean-François Guévin conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Monique sera présenté pour adoption le règlement numéro 04-2026 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2026.

Ce règlement aura pour objet d'établir les taux de taxes foncières, les compensations pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026.

Un projet de règlement est déposé séance tenante conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

7 - Période de questions

2026-03-55

8 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est **PROPOSÉ** par Mathieu Le Breton

Que la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Sylvain Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Gélinas
Maire

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier.

Le Maire est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, le Maire scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Sylvain Gélinas
Maire